

Que faire de nos appareils électriques et électroniques usagés ?

Par Renaud Labracherie (@RLesnumeriques) | Publié le 19/03/21 à 12h00

Partager :



COMMENTER (3)



© Cultura/Sian Kennedy

9 min

Chargeurs, téléphones, ordinateurs, casque audio, câbles... Tous ces accessoires qui ont fait votre bonheur vont tôt ou tard devenir obsolètes, inutiles, démodés ou hors d'usages. Mais pas question de les jeter à la poubelle. Voici quelques pistes pour donner une seconde vie à votre équipement électrique ou électronique.

Avouons-le, nous avons tous une petite (ou une grande) boîte contenant des câbles, d'anciens téléphones, des claviers, diverses clés USB, modem, CD plus ou moins vierges, disques durs, cartes graphiques ou des souris. Vous n'avez qu'une envie : vous en débarrasser. Mais d'un autre côté vous êtes prévoyant et vous vous dites qu'un jour ce lecteur de MP3 pourra peut-être servir. Même s'ils ne servent plus depuis des années, nous avons tous du mal à nous débarrasser de nos appareils électroniques et nous ne savons pas toujours quoi en faire.

Des déchets à traiter séparément

En 2019, 854 906 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été collectées en France en vu d'un recyclage, soit seulement 47,5 % du poids moyen des équipements mis sur le marché les trois années précédentes. Un chiffre éloigné de l'objectif national qui est de 65 %. Pourtant, les filières de recyclage existent depuis 2006 et différents éco-organismes ont été agréés par l'État pour mettre en place des services de collecte et de recyclage. Aujourd'hui Ecosystem, Ecologic, PV Cycle (pour le photovoltaïque) et Screlec (pour les cartouches d'encre dans le domaine professionnel) s'occupent des DEEE et sont financés par l'écoparticipation (compris dans le prix des équipements). Car oui, se débarrasser des produits électriques ou électroniques n'est pas un geste anodin. Peut-être ne l'avez-vous pas remarqué, mais tous vos accessoires électroniques, smartphones, souris, ordinateurs ne peuvent pas être simplement jetés à la poubelle, comme l'indique le pictogramme d'une poubelle barrée. Ils nécessitent un traitement particulier.



Logo d'une poubelle barrée figurant au dos d'un enregistreur numérique Olympus LS-10. © Renaud Labracherie / Les Numériques

En effet, tous ces produits électriques ou électroniques contiennent des matériaux plus ou moins dangereux pour l'environnement, comme du mercure, du lithium ou du brome, mais certains sont également valorisables comme l'or ou l'aluminium. La captation de métaux permet de les réintroduire sur le marché et ainsi de limiter l'extraction de matières premières dans le monde. Comme le souligne Quentin Bellet, responsable affaires publiques chez Ecologic *"en moyenne 75 % de l'impact écologique d'un appareil électrique ou électronique est lié à la production desdits produits avec l'exploitation minière et la fabrication"*. Il est donc important de s'occuper convenablement de ses anciens appareils.

Des appareils désuets, mais fonctionnels

La revente

Si vos appareils sont encore en état de fonctionnement, ils peuvent certainement intéresser d'autres personnes à la recherche d'un ordinateur ou d'un smartphone à prix modéré. Le marché de l'occasion est en pleine effervescence, alors n'hésitez pas et tentez de revendre votre matériel. De nombreuses solutions s'offrent à vous, en commençant par une simple annonce sur des sites dédiés comme [leboncoin](#), [vivastreet](#) ou [troc.com](#) qui peuvent vous permettre de revendre votre matériel directement entre particuliers. Sur le juteux marché de seconde main, de nombreux acteurs professionnels se sont également positionnés. Vous pouvez effectuer une simulation sur [Backmarket](#), [Cdiscount Occasion](#), ou [Zack](#) pour voir si vous pouvez obtenir quelques dizaines d'euros contre votre ancienne tablette. La grande distribution n'est pas en reste et vous pouvez également rapporter vos différents équipements directement dans les supermarchés System U, Leclerc ou Auchan qui réservent un espace à l'achat et à la revente de matériel d'occasion. Notez que pour les smartphones, le site [vendremobile](#) propose d'effectuer une comparaison des prix d'achat entre les différents acteurs du marché. Pratique.

Le don

Ne rêvez toutefois pas trop. Pour tirer un bon prix de votre équipement, il est préférable que celui-ci soit en excellent état et si possible d'une grande marque. Si votre console de jeu date de plus de 10 ans, envisagez plutôt d'en faire profiter une association qui œuvre dans l'économie sociale et solidaire et collecte le matériel électrique ou électronique à des fins de recyclage, mais également de réemploi. Vous pouvez trouver des points de collecte via les réseaux Emmaüs ou Envie, mais également profiter des collectes organisées par des structures locales. *"Il faut prendre contact avec la mairie et demander quelles sont les initiatives prévues pour collecter les anciens matériels"* conseille Quentin Bellet d'Ecologic, et de préciser que la meilleure solution *"est souvent la plus proche"*, avec notamment le réseau des [ressourceries](#).



Recycler : simple comme une lettre à la poste !

Si vous souhaitez recycler vos anciens smartphones, il existe une solution simple et efficace. [Jedonnemontelephone](#) vous permet de commander une enveloppe affranchie ou une étiquette d'expédition afin de poster jusqu'à trois unités qui seront ensuite examinées. Selon l'état, vos smartphones seront soit reconditionnés, soit envoyés en recyclage pour la matière première.

Du côté des entreprises

Pour les entreprises qui veulent se débarrasser de leur flotte de smartphones ou de leur parc informatique lors d'un renouvellement, Emmaüs propose La Collecte Tech. Un site Internet qui permet de préparer un don de matériel en lot en collaboration avec l'association qui s'occupe alors de la collecte, du reconditionnement et de la distribution à des personnes en exclusion afin de réduire la fracture numérique.

Hors d'état, mais pas de nuire

Réparer

Si vos appareils sont ne sont plus en état de fonctionner, il peuvent parfois être réparés. Même hors garantie, il est parfois plus intéressant de faire réparer un objet que simplement le jeter et de racheter un produit neuf. *"C'est la première option à envisager"* insiste Quentin Bellet. Allonger la durée de vie des produits est désormais une priorité pour l'État et les éco-organismes ont désormais comme mission de favoriser la réparation. *"Une subvention va être mise en place dès 2022 pour prendre en charge une partie du coût des réparations, au minimum 20 % de la facture, à l'instar du coup de pouce vélo"* précise le responsable d'Ecologic. Pour mettre en place ces financements, l'écoparticipation, qui est déjà prélevée sur les produits pour assurer la mise en place des filières de recyclage, va augmenter afin de mettre en place tout le réseau de réparation. *"Nous sommes en train d'étudier quelles sont les pannes qui pourront être éligibles, quels produits pourront être pris en charge. Il faudra également labelliser et former les réparateurs"* explique Quentin Bellet.



© Repair Café

En attendant les aides de l'État à venir et la mise en place d'un réseau de réparateurs agréés, vous pouvez trouver des artisans électriciens pour remettre en état de marche certains produits ou vous adresser à un RepairCafé pour mettre la main à la pâte. De nombreux tutoriels vidéo sont également disponibles sur Internet et notamment sur YouTube, mais vous pouvez également consulter quelques sites consacrés à la réparation, comme [Comment-réparer](#) ou [Spareka](#).

Recycler

Le recyclage est la dernière option à envisager pour se débarrasser de ses appareils. La filière de traitement DEEE s'est mise en place sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), plus connu sous le principe du pollueur-payeur. Les fabricants, importateurs ou distributeurs doivent impérativement déclarer la mise sur le marché des produits électriques et électroniques et en assurer le recyclage. Depuis 2015, pour tout achat d'un appareil électrique neuf, votre distributeur ou votre revendeur a pour obligation de reprendre votre ancien appareil gratuitement : c'est le principe du "1 pour 1". Principe que les opérateurs de vente à distance doivent également respecter (cf. encadré). Vous pouvez également utiliser les bacs de collecte présents dans les magasins de vente d'équipements de plus de 400 m² et déposer vos petits appareils (inférieurs à 25 cm), sans obligation d'achat : c'est le principe du 1 pour 0. Enfin, et si vous avez la possibilité de transporter vos déchets, vous pouvez également vous rendre dans une déchetterie dans laquelle vous trouverez les bacs correspondants aux DEEE.



Année après année, câbles, barrettes de mémoire, disques durs, DVD s'entassent inexorablement. Il est temps de leur trouver une nouvelle vie. © Renaud Labracherie / Les Numériques

Quoi qu'il en soit, évitez autant que possible de vous débarrasser de vos équipements en les laissant sur le trottoir tout en imaginant que votre dépôt pourra intéresser un passant. Malheureusement, la plupart du temps, les équipements abandonnés seront démontés sur place par des filières "parallèles" qui ne récupèrent que les matériaux valorisables et laissent sur place des restes potentiellement dangereux pour l'environnement et les particuliers.

Les liens utiles à utiliser, réutiliser...

Des points de collecte des DEEE

→ [Annuaire des déchetteries](#)

→ [Carte des points de collecte \(Ecologic\)](#)

Réemploi, réparation

→ [REFER : Réseau francilien des acteurs du réemploi](#)

→ [Emmaüs](#)

→ [ENVIE](#)

→ [Réseau des ressourceries](#)

Les éco-organismes pour les DEEE

→ [Ecosystem](#)

→ [Ecologic](#)

Le cas de la vente à distance



© FEVAD

récupération d'appareils hors d'usage ou cassés). Dans tous les cas, il est plus prudent de prendre contact avec le revendeur pour organiser le retour de votre ancien équipement.

Questionnée sur l'obligation de reprise sur le principe du 1 pour 1, la fédération du e-commerce et de la vente à distance précise qu'il n'y a pas de politique globale et que la réponse dépend des acteurs. Avec la loi sur l'économie circulaire du 10 février 2020, la reprise obligatoire des DEEE va être étendue à d'autres filières (meubles...). Cette loi apporte quelques précisions et notamment sur les ventes avec livraison. La collecte de l'ancien équipement doit se faire sur le lieu de livraison ou dans un point de collecte. Si la collecte est une obligation légale, le client devra consulter les conditions générales d'utilisation pour en connaître les modalités, la reprise pouvant ne pas être concomitante (les camions de livraison ne sont pas toujours adaptés à la



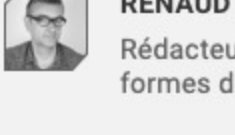
Les Numériques s'engage dans l'économie circulaire et la transition écologique

Journée mondiale du recyclage : les Nums se mobilise

Tag associé :

[Ecologie](#)

Partager :



COMMENTER (3)

Publié : 19/03/21 à 12h00

RENAUD LABRACHERIE @RLesnumeriques

Rédacteur en chef adjoint et "grand" évangéliste du RAW, il se passionne également pour toutes les formes de cuisson.